VOLET A TRANSMETTRE

DEMANDE DE CARTE DE STATIONNEMENT RESIDENTIEL

Datez et signez ce volet puis adressez le accompagné des pièces justificatives à :

MAIRIE DE PARIS
SUBDIVISION DES CARTES DE STATIONNEMENT
15 boulevard Carnot - 75583 PARIS Cedex 12

NOM : ……

NOM DE JEUNE FILLE :……

PRENOM : ……

ADRESSE : ……..

……

CODE POSTAL : ……
N° D'IMMATRICULATION DU VEHICULE : ……
(1) Première demande Renouvellement Véhicule supplémentaire
Changement de véhicule (n° ancien véhicule : .....)
Changement d'adresse

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné, certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus et en particulier que l'adresse est bien celle de mon domicile.

Fait à Paris, le..... Signature :

NB : Toute fausse déclaration expose le contrevenant aux peines prévues par les articles L433-19 et L441-7 du Code Pénal.
(1) Cochez la ou les cases correspondantes

VOLET A CONSERVER

LA CARTE DE STATIONNEMENT RESIDENTIEL

1. Fonctionnement de la carte de stationnement résidentiel

Pour limiter la circulation à Paris, les Parisiens peuvent laisser garé leur véhicule personnel près de leur domicile pour une durée n'excédant pas 7 jours consécutifs au tarif de 0,5 € pour une journée ou 2,50 € pour une semaine, à l'exception des samedis, dimanches, jours fériés et au mois d'août, gratuits.

Les documents suivants doivent être apposés derrière le pare-brise du véhicule :

⇀ La carte de stationnement résidentiel, gratuite, délivrée par la Mairie de Paris.

⇀ Le ticket journalier ou hebdomadaire, en cours de validité, délivré par l'horodateur.

La carte permet le stationnement dans une zone autour de votre domicile. Un plan de cette zone vous sera fourni avec la carte.

2. Pièces justificatives à produire (joindre des photocopies pour tout envoi par courrier) :

⇀ La carte grise du véhicule immatriculé à votre nom propre et à l'adresse de votre domicile parisien. *Elle permet de justifier l'immatriculation.*

⇀ Le dernier AVERTISSEMENT DE LA TAXE D'HABITATION, complet (2 volets) [pas d'échéancier]. *Il permet de prouver que le domicile n'est pas utilisé à des fins professionnelles aux mêmes nom, prénom et adresse que ceux figurant sur la carte grise* :

La durée de validité de la carte est de **3 ans** ;

⇀ Ou, en cas d'emménagement récent, tout autre document prouvant que le local est utilisé à des fins d'habitation. Dans ce cas, la durée de validité de la carte est de **1 an.**

3. Obtention de la carte de stationnement résidentiel

Par courrier : dans un délai moyen de 10 jours, en adressant à la Subdivision des cartes de stationnement, 15, boulevard Carnot, 75583 Paris Cedex 12, le formulaire de demande (volet à transmettre) et une photocopie des pièces justificatives.

Sur place : immédiatement, sur présentation des pièces justificatives à la Subdivision des Cartes de stationnement située 15, boulevard Carnot à Paris 12e, métro Porte de Vincennes. Le bureau est ouvert sans interruption du lundi au jeudi de 9h à 16h30 et le vendredi de 9h à 16h.

Pour tout renseignement complémentaire :

Paris Info Mairie au 39 75